

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 décembre 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **8**

Secrétaire de séance : Nathalie Geiger

SEANCE du 11 décembre 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Marcel NORTH, Nathalie GEIGER

Les conseillers : Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ et Philippe KLEIN.

Absent excusé : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN

Objet : Modification de la durée hebdomadaire de service de Madame KRAFT Michèle

Le maire informe les conseillers de la surcharge de travail pour Madame Kraft Michèle, agent technique, liée d'une part aux contraintes de la pandémie grippale H1N1, et de la détérioration de l'état de propreté des salles de classes en fin de journée d'autre part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, prend acte de cette situation et :

1° Autorise le Maire à modifier par avenant le contrat de travail de Madame Kraft Michèle comme suit :

« Madame Kraft Michèle sera rémunérée sur la base de 15 heures hebdomadaires à partir du 1^{er} Janvier 2010 »

2° Autorise le Maire à prendre un arrêté portant augmentation de l'Indemnité d'Administration et de technicité au coefficient 2.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 décembre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 14 décembre 2009.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 décembre 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **8**

Secrétaire de séance : Nathalie Geiger

SEANCE du 11 décembre 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Marcel NORTH, Nathalie GEIGER

Les conseillers : Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ et Philippe KLEIN.

Absent excusé : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN

Objet : Renouvellement de la convention ATESAT

Assistance Technique fournie par les Services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.

Vu la Loi MURCEF n° 2001-1168 du 11 décembre 2001

Vu le Décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance fournie par l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2009 portant détermination des collectivités éligibles à l'ATESAT

Vu la lettre de M. le Directeur Départemental de l'Equipement en date du 26 novembre 2009 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

1° Décide de souscrire à la mission d'assistance dans le cadre de l'ATESAT avec les missions complémentaires suivantes :

- **Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière**
- **Assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie**
- **Gestion du tableau de classement de la voirie**
- **Etude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 00 euros (hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 euros (hors TVA) l'année.**